



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc

Synthèse du Programme de Formation

DEJEPS spécialité
« Perfectionnement
Sportif » mention
« Spéléologie »



Table des matières

1.	Public visé par la formation et prérequis	
2.	Les compétences visées par le DEJEPS mention spéléologie.....	4
3.	Description des contenus de formation	5
4	Les épreuves certificatives :.....	10
5	Les moyens pédagogiques	11
6	Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s).....	13

Cette formation fait appel à deux processus de formation :

- Un processus de formation collectif en centre (faisant ponctuellement appel à des démarches d'individualisation des apports) sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ;
- Et un processus de formation individualisé en milieu professionnel sous la responsabilité d'un tuteur.

1. Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse à tous les publics.

L'entrée en formation d'un candidat est conditionnée par la satisfaction aux exigences préalables suivantes :

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- D'un entretien d'une durée de quarante-cinq minutes maximum organisé par l'établissement public chargé d'assurer la formation à la spéléologie portant sur la production d'une liste de vingt courses en cavités de classe 4, effectuées dans quatre massifs karstiques différents et réalisées au cours des six dernières années ;
- Un test technique en falaise ou structure artificielle comportant :
 - Un parcours d'aisance avec, au minimum, montées, descentes sur cordes, traversées sur main courante, fractionnements pendulaires et passages de déviation réalisé dans un temps maximum supérieur à vingt pour cent du temps de référence. Un temps de référence est préalablement réalisé par un ouvreur choisi sur la liste établie par le directeur technique national de la spéléologie ou son représentant. ;
 - Le dégagement d'un équipier sur bloqueurs par la méthode du balancier, technique au choix, dans un temps limité à cinq minutes ;
 - L'équipement d'une section verticale comprenant au moins un fractionnement.
- En cas d'échec à la démonstration technique ou à l'entretien mentionnés ci-dessus, le candidat ne poursuit pas la présentation des tests.
- Une exploration en cavité présentant un cumul de deux cents à trois cent cinquante mètres de dénivelé dont le candidat doit réaliser l'équipement et le déséquipement d'une portion de celle-ci.

La réussite à cette épreuve technique, organisée par l'organisme de formation, fait l'objet d'une attestation délivrée par le recteur de la région académique.

2. Les compétences visées par le DEJEPS mention spéléologie

Le DEJEPS mention spéléologie vise l'acquisition et la certification :

De compétences en enseignement dans :

- Le secteur éducatif
- Le champ sportif
- Le champ récréatif
- Le champ technologique et la formation technique

Si c'est surtout le secteur récréatif qui est actuellement porteur de l'essentiel des débouchés économiques, la spéléologie étant une activité pluridisciplinaire à forte plus-value technique et éducative, on note un important développement des autres champs et domaines de pratique professionnelle.

De compétences environnementales en lien avec :

- La sécurité des publics
- La préservation des milieux
- La sensibilisation et l'éducation des publics

Les compétences environnementales sont une composante essentielle du diplôme, elles participent à la prise en compte des conditions sécuritaires de la pratique (connaissance de l'environnement karstique en général et du milieu souterrain en particulier), ainsi qu'au maintien de l'intégrité des biotopes traversés.

De compétences de gestion en lien avec :

- Le développement économique de l'activité
- Le développement maîtrisé de l'activité
- Le développement concerté de l'activité

De compétences techniques en lien avec :

- L'exploration, l'équipement et la progression libre ou sur agrès, en tous lieux de pratique de la spéléologie et des activités connexes.
- Le déclenchement d'un secours et la participation aux opérations de sauvetage
- Le guidage de tous publics, en toutes cavités et sur tous sites de pratique de la spéléologie et des activités connexes.

La construction des compétences techniques s'appuyant sur les connaissances technologiques et d'usage des matériels employés pour l'équipement et la progression sur agrès, doit permettre aux professionnels de développer leur activité dans des conditions de sécurité optimum.

De compétences en sécurité en lien avec :

- L'intégrité des publics
- La progression sous toutes ses formes
- La maîtrise des conditions de la pratique
- L'équipement des grottes, gouffres, cavités souterraines, itinéraires d'accès verticaux, falaises et tous autres lieux de pratique de la spéléologie et de ses activités connexes.
- Le secours aux personnes
- La déontologie

La construction des compétences sécuritaires doit permettre de renforcer le niveau de sécurité atteint par les formations actuelles et de prendre en compte les nouvelles pratiques développées par les professionnels depuis la création de la profession.

3. Description des contenus de formation

3.1 UC1 CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

3.1.1 REFERENTIEL D'ACTIVITES

Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés

- Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de spéléologie
- Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous
- Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure de spéléologie en lien avec les spécificités des publics encadrés
- Elaboration et partage de programmes sportifs en spéléologie adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun
- Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap

3.1.2 CONTENUS DE FORMATION

- Code du sport, Politique ministérielle de développement maîtrisé des sports de nature.
- Rôle et organisation des fédérations sportives et des organisations professionnelles.
- Politiques fédérales de la spéléologie.
- Recommandations syndicales.
- Diagnostic environnemental : météorologie, hydrologie, géologie, géomorphologie, biologie, écologie, karstologie.
- Exemples de dispositifs d'éco-veille.
- Les différents types d'espaces naturels protégés.
- Les étapes d'un projet.
- Analyse de la demande des différents secteurs : sportif, éducatif, récréatif.
- Budget prévisionnel.
- L'utilisation de logiciel de bureautique
- Evaluation des moyens et des besoins humains et matériels.
- Interaction des logiques professionnelle et fédérale.
- Marketing collectif
- Exemples de projets de développement autour de la spéléologie

3.1.3 REFERENTIEL DE COMPETENCES

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

3.1.4 CRITERES D'EVALUATION

- Inscrit son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de spéléologie, dans une perspective éducative et intégrative
- Participe à des diagnostics sur un territoire
- Inscrit son action dans le cadre des politiques publiques locales
- Prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs caractéristiques spécifiques
- Agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
- Implique les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous
- Définit les objectifs d'un projet d'action
- Propose les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics.
- Organise la mise en œuvre de démarches participatives
- Conçoit des démarches d'évaluation
- Compose une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous
- Élabore un budget prévisionnel
- Négocie avec sa hiérarchie les financements du projet d'action
- Prend en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel

3.2 UC2 COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

3.2.1 REFERENTIEL D'ACTIVITES

Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés

- Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de spéléologie
- Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous
- Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers
- Définition des choix techniques et stratégiques
- Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires

3.2.2 CONTENUS DE FORMATION

- Elaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement.
- Plan de financement.
- Etude et compréhension d'un compte de résultat et d'un bilan.
- Statuts juridiques d'exercices.
- Obligations administratives
- Régimes fiscaux et sociaux.
- Les modalités de la pluriactivité.
- La responsabilité étendue de l'opérateur touristique.
- Gestion concertée de l'utilisation des cavités
- Gestion et organisation d'un parc de matériel.
- Analyse des outils de promotion.
- Techniques et stratégie de communication.
- Responsabilité civile, pénale, professionnelle. Etudes de cas et jurisprudence

3.2.3 REFERENTIEL DE COMPETENCES

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

3.2.4 CRITERES D'EVALUATION

- Participe au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous
- Anime les réunions au sein de la structure de spéléologie en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous
- Met en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs
- Participe aux actions de tutorat dans la structure de spéléologie en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tutoré
- Facilite les démarches participatives au sein de la structure de spéléologie afin de favoriser l'intégration de tous
- Accompagne le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration
- Représente la structure de spéléologie
- Conçoit une démarche de communication
- Participe aux actions des réseaux partenaires
- Contrôle le budget des actions programmées
- Gère les partenariats financiers
- Planifie l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics
- Rend compte de l'utilisation des moyens financiers
- Anticipe les besoins en termes logistique
- Organise la maintenance technique
- Veille au respect des procédures de travail
- Adapte le programme d'action en cas de nécessité
- Effectue le bilan des actions réalisées

3.3 UC 3 CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN SPELEOLOGIE

3.3.1 REFERENTIEL D'ACTIVITES

Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés

- Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en spéléologie
- Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de spéléologie
- Définition des modes d'intervention à caractère technique
- Proposition des démarches de perfectionnement
- Encadrement des apprentissages techniques en spéléologie
- Conduite des temps de perfectionnement en spéléologie
- Analyse les potentiels et les limites des pratiquants Accompagnement des pratiquants dans l'analyse de leur pratique Conception des interventions dans le champ de la formation en spéléologie
- Mise en œuvre de situations formatives en spéléologie

3.3.2 REFERENTIEL DE COMPETENCES

- Conduire une démarche d'enseignement en spéléologie
- Conduire une démarche d'entraînement en spéléologie
- Conduire des actions de formation en spéléologie

3.3.3 CONTENUD DE FORMATION

- Les différentes démarches pédagogiques.
- Programmes scolaires de l'EN.
- Conception d'une séance ou d'un cycle de séances.
- Les démarches d'évaluation.
- Techniques d'encadrement et didactique des techniques de progression.
- Enseignement des disciplines d'environnement.
- Réalisation d'un bilan critique dans le cadre d'un retour de séance ou de la fin d'un cycle d'encadrement tous publics.
- Conception d'une séance et d'un cycle de séances de perfectionnement.
- L'intégration de la sécurité dans les modes de déplacement.
- L'intégration de la rapidité et l'efficacité comme paramètres de la sécurité...
- Utilisation de différents supports d'intervention.
- La gestion du temps en formation.

3.3.4 CRITERES D'EVALUATION

- Définit une progression pédagogique en spéléologie
- Conduit un enseignement collectif en spéléologie
- Régule son intervention en fonction des réactions du public
- Évalue un cycle d'enseignement en spéléologie
- Définit le plan d'entraînement en spéléologie
- Conduit l'entraînement en spéléologie
- Encadre un groupe dans le cadre du perfectionnement en spéléologie
- Évalue le cycle d'entraînement en spéléologie
- Élabore des scénarios pédagogiques en spéléologie
- Prépare les supports de ses interventions en spéléologie
- Met en œuvre une situation formative en spéléologie
- Adapte son intervention aux réactions des stagiaires en spéléologie
- Évalue des actions de formation en spéléologie

3.4 UC 4 ENCADRER LA SPELEOLOGIE EN SECURITE

3.4.1 REFERENTIEL D'ACTIVITES

Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés

- Encadrement de la spéléologie en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même
- Encadrement de la spéléologie en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers
- Vérification de la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité spéléologie
- Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en spéléologie

3.4.2 CONTENUS DE FORMATION

- Topographie. Cartographie. Hydrologie des cavités Météorologie.
- Lecture et évaluation des obstacles, des niveaux, des débits, des dangers potentiels.
- Mise en œuvre de l'ensemble des techniques de progression.
 - Progression verticale,
 - Progression aquatique.
- Gestion de la communication.
- Gestion des rôles techniques dans d'équipe.
- Anticiper et gérer les risques liés aux conditions de pratiques.
- Prévention, déclenchement de l'alerte et mise en attente dans une cavité
- Secourisme appliqué en milieu engagé.
- Les techniques de réchappes à la montée, à la descente.
- Mise en œuvre des techniques de franchissement exceptionnelles.
- Assistance, dégagement et secours d'une personne en difficulté, d'une victime.
- Coordination avec les secours officiels.

3.4.3 REFERENTIEL DE COMPETENCES

- Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en spéléologie
- Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en spéléologie
- Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en spéléologie

3.4.4 CRITERES D'EVALUATION

- Évalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en spéléologie
- Explicite les différents éléments de la démonstration technique en spéléologie
- Met en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.
- Évalue et anticipe les risques objectifs et potentiels liés à la pratique de la spéléologie pour le pratiquant
- Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en spéléologie
- Évalue les risques objectifs liés au contexte de pratique de la spéléologie
- Anticipe les risques juridiques liés à la pratique de la spéléologie et au milieu dans lequel il se pratique
- Assure la sécurité passive des équipements de spéléologie
- Prévient les comportements à risque en spéléologie
- Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables

4 Les épreuves certificatives :

Les épreuves certificatives sont placées préférentiellement dans l'ordre chronologique suivant :

UC3

- Une préparation écrite de séance d'enseignement sportif en spéléologie L'épreuve se déroule en organisme de formation
- Mise en situation professionnelle relative à une action d'enseignement
- Le jour de l'épreuve, le candidat remet aux évaluateurs une préparation écrite d'une séance d'enseignement sportif en spéléologie, mentionnant les objectifs pédagogiques poursuivis et les situations pédagogiques envisagées. Le sujet de la séance est laissé au choix du candidat en vue d'améliorer les connaissances du public encadré, relatives à l'activité et à l'environnement karstique souterrain

UC4

- Exploration d'envergure en équipe. Le candidat réalise, en équipe de deux à trois candidats de la session de formation en cours, une exploration d'envergure de quatre cent cinquante mètres de dénivelé maximum comportant en fin d'exploration un dégagement d'équipier sur bloqueurs avec une technique de son choix en moins de trois minutes et trente secondes

UC3 & 4

- Démonstrations techniques
- Le candidat réalise deux démonstrations techniques de sécurité visant pour l'une, à porter assistance à un pratiquant en difficulté et pour l'autre, à solutionner un défaut de matériel. Ces démonstrations techniques sont réalisées sur structure artificielle ou en cavité.
- Mise en situation professionnelle relative à une action de perfectionnement sportif :
- Préalable requis : validation de la démonstration de situation d'exception
- L'organisme de formation indique au candidat, avant l'épreuve, les informations nécessaires pour encadrer en sécurité un stage de perfectionnement sportif en spéléologie, d'une durée comprise entre trois et cinq jours.
- Mise en situation professionnelle relative à une séance d'encadrement en grande course
- Préalable requis : validation des démonstrations techniques
- L'organisme de formation indique au candidat, avant la mise en situation professionnelle d'une durée d'une journée maximum, les informations nécessaires pour encadrer en sécurité une séance d'encadrement en grande course en spéléologie et enseigner les gestes techniques adaptés à la progression en grande course.

UC1 et UC2 Réalisation et soutenance d'un document écrit personnel

Le ruban pédagogique doit comporter pour chaque épreuve au moins deux session de certification.

5 Les moyens pédagogiques

En raison de son implication déjà ancienne dans les formations en spéléologie, le centre de formation de Vallon Pont d'Arc dispose d'ores et déjà d'un certain nombre de moyens et d'équipements dédiés à la discipline.

5.1. Des ressources communes

Le centre de formation de Vallon Pont d'Arc est spécialisé depuis de nombreuses années dans les formations aux métiers de l'encadrement des activités sportives de pleine nature. Afin de remplir ses missions de formation et d'accueil, le centre dispose de ressources communes qui lui sont propres :

Une capacité d'hébergement et de restauration (en gestion autonome) de 80 places avec un restaurant, un foyer de vie, de nombreux locaux de stockage du matériel avec équipements, une salle de musculation.

Des salles de cours d'une capacité de 15 à 40 places toutes équipées de vidéoprojecteurs fixes et d'un accès wifi.

Le centre dispose par ailleurs d'une vaste cartographie numérique aux échelles 1/25 000 et 1/100 000 ainsi que de nombreuses cartes au format IOF.

Un parc clos de 3,5 ha. situé au bord de la rivière Ardèche à 1 km du centre de Vallon Pont d'Arc. Un gardien en assure la surveillance.

Des véhicules de transport collectif ainsi que plusieurs véhicules légers permettent le transport des stagiaires et des publics d'application pédagogique.

En outre, l'implantation du site lui offre une proximité intéressante avec les sites naturels de pratique dont certains ont été aménagés spécifiquement.

Cette position de proximité avec des espaces naturels sensibles confère à l'établissement une relation privilégiée avec les acteurs en charge de la protection environnementale dont les agents interviennent fréquemment dans les cursus de formation afin de sensibiliser les stagiaires aux enjeux environnementaux et à l'impact des pratiques sportives de pleine nature sur les milieux.

5.2. Des ressources dédiées à la Spéléologie

- Un portique d'entraînement aux techniques de corde

Le centre a construit en 2005 au sein même de son parc un portique d'entraînement unique dans sa conception.

Ce portique sera mis à profit de la formation au DEJEPS spéléologie.

- Une structure artificielle d'escalade (SAE)

Le centre s'est doté d'une SAE de qualité et conformes à une utilisation à des fins pédagogiques et de formation.

Une partie de la salle est spécialement dédiée à la formation aux techniques de corde.

- Un parc de matériel spécifique :

Le centre dispose d'un parc de matériel spécifique important : baudriers, casques, combinaisons, cordes, mousquetons....

L'ensemble de ce matériel est stocké et suivi selon la norme AFNOR sur les équipements de protection individuels de sécurité. Un agent, permanent du CREPS, assurent la gestion et le suivi du matériel EPI et a été recruté spécifiquement pour cette mission.

Ce matériel sert aux aspects techniques de la formation comme aux applications pédagogiques avec public support.

- Proximité de nombreux sites de spéléologie

A proximité du centre de formation, on trouve de nombreux sites d'initiation et de perfectionnement.

Afin de renforcer la culture de l'activité auprès des stagiaires en formation et avoir les profils d'itinéraires idéaux, certains modules sont délocalisés sur des massifs adaptés aux exigences des modules : Alpes du nord, Alpes du sud, Pyrénées, Cévennes...

5.3. Publics pour les mises en situation pédagogique

Le centre bénéficie d'un réseau de partenaires élargi grâce à ses nombreuses années d'expérience en formation d'éducateurs sportifs. Des conventions cadres sont signées avec les partenaires les plus fréquemment sollicités. Les stagiaires sont ainsi mis en situation d'encadrement et d'enseignement de l'activité avec des publics d'application pédagogique :

- Publics scolaires de l'enseignement primaire & secondaire
- Publics individuels recrutés sur profils adaptés aux modules

5.4. Des outils de communication et de partage numérique

Le CREPS Auvergne Rhône-Alpes possède une plateforme d'échanges et de Formation Ouverte à Distance (FOAD).

Ce mode de formation répond à plusieurs objectifs :

La flexibilité : certains stagiaires ne peuvent être mobilisés sur tous les temps ciblés en centre de formation. C'est le cas notamment des sportifs de haut niveau.

L'interactivité par l'appropriation du dispositif par les stagiaires tout au long de la formation.

La personnalisation des rythmes de formation qui permet une individualisation complète des contenus de formation aux capacités du stagiaire.

L'efficacité du suivi pédagogique grâce à un système d'échanges permanents à distance entre le formateur et le stagiaire, notamment au travers d'évaluation et de retours.

La facilité des échanges permettant des réponses ciblées et appropriées.

Le suivi des parcours de formation et une adaptation aux conditions particulières de la formation et aux événements jalonnant le parcours du stagiaire.

Le transfert rapide vers des ressources en relation avec les contenus de formation.

Dans le cadre de la formation du DE JEPS, les stagiaires pourront mutualiser leurs connaissances, échanger avec les formateurs et, le cas échéant (à définir lors du positionnement), suivre à distance tout ou partie de certains modules des UC1 et UC2. En outre, la plateforme permettra de porter rapidement à la connaissance de l'ensemble des stagiaires toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur formation tant en centre qu'en structure d'accueil.

5.5. Alternance de méthodes pédagogiques

Les approches pédagogiques sont diversifiées :

- Cours en salle
- TP/TD en sous-groupes
- Ateliers techniques en structures artificielles ou naturelles
- Progression technique en cavités
- Mises en situation pédagogiques en cavités
- Travail personnel de préparation, de recherche, de production

6 Les intervenants de la formation et leur(s) qualification(s)

6.1 Les formateurs de l'établissement :

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
BERLAND	Nicolas	DEJEPS Spéléologie	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
CHLIEH	Aziz		PS CAS - PRNSN	UC 1 - UC 2
KANAPA	Jean	DEJEPS Spéléologie	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
PICARD	Angélique		CEPJ - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2
GRARDET	Flavie		PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC
ROUYER	Vincent	DES-JEPS Spéléologie	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
DARIEUX	Benoit	DEJEPS canyonisme	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC 1 - UC 2
COUTURIEUX	MARTIN	DEJEPS Spéléologie	PS CAS - CREPS RA Vallon Pt d'Arc	UC1-UC 2- UC 3- UC 4
CARRIERE	Cyril		Attaché PRNSN	UC 1 - UC 2

6.2 Les experts ressources et intervenants extérieurs :

Afin de faciliter le travail en réseau des formateurs intervenant pour une grande partie de leur activité professionnelle, notre organisme de formation a mis en place des équipes de formateurs associés dans chaque discipline. Ces formateurs bénéficient d'une forte reconnaissance et d'un lien particulier avec le centre de formation, ils peuvent prendre part aux décisions stratégiques et à la mise en place des formations.

NOM	Prénom	Qualifications	Qualification - Statut	UC d'intervention
GUERIN	Thierry	DES-JEPS Spéléologie	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
FROMENTO	Bruno	DES-JEPS Spéléologie	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
BRACCINI	Thomas	DES-JEPS Spéléologie	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
REY	Anna	DEJEPS Spéléologie	Experte ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
REVIL	Lionel	DEJEPS Spéléologie	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
PAQUET	Régis	DEJEPS Spéléologie	Expert ressources- TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
BALDO	Bastien	DEJEPS Spéléologie	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
CAILHOL	Théo	DEJEPS Spéléologie	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
GUILLARD	Stéphane	DEJEPS Spéléologie	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
COUTAZ	Eloise	DEJEPS Spéléologie	Formateur - TI	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
ARNAUD	Judicael	DES-JEPS Spéléologie	Formateur – Salarié CDS07	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

6.3 Les formateurs associés transversaux

NOM	Prénom	Qualification	Qualification - Statut - Affectation	UC d'intervention
NOIRET	Anne	Juriste	TI - Formation Juridique-Social-Gestion	UC 1 - UC 2
BARTH	Philippe	Géologue	Géologie, géomorphologie	UC 1, 2, 3
PEYRONEL	Olivier	AMM	BEES 1° - Agent environnemental	UC 1,2,3

6.4 Le collège des cadres d'Etat

Au sein des services déconcentrés des fédérations et des établissements sous la tutelle du Ministère des Sports, un certain nombre de cadres techniques interviennent depuis plusieurs années sur les modules et les épreuves certificatives de cette formation.

- Au sein de la Fédération Française de Spéléologie :

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
CAUDRON	Olivier	DES-JEPS Spéléologie	Formateur	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4
CHIGOT	Damien	DEJEPS Canyonisme	Formateur	UC 1 - UC 2 -
MERLET	Florent	DES-JEPS Spéléologie	Formateur	UC 1 - UC 2 - UC 3 - UC 4

- Au sein des services déconcentrés

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
DELACOUR	Hervé	BEES 2 ESC	PS CAS - SDJES CS 38	UC 1 - UC 2
CAILHOL	Anne	BEES CKDA	PS CAS - SDJES CS 07	UC 1 - UC 2

- Fonctionnaires des organismes de secours

NOM	Prénom	Qualification	- Statut - Affectation	UC d'intervention
CORDIER	Pierrick	DEJEPS Spéléologie	PGHM Versoud	UC 3 - UC 4
MULLER	Aurélien	DEJEPS Spéléologie	PGHM Oloron	UC 3 - UC 4
QUATREPOINT	Vincent	BEES 1degré SPE	PGHM Oloron	UC 3 - UC 4
CHATAIN	Lionel	BEES 1degré SPE	CRS Alpes	UC 3 - UC 4
BOSCART	Joffrey	BEES 1 Spéléologie	CRS Alpes	UC 3 - UC 4

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr



 La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc
 Siège administratif
 Passage de la Première Armée - BP 38
 07150 Vallon-Pont-d'Arc
 Tél. 04 75 88 15 10

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
— Voiron
 Campus de la Brunerie
 Bâtiment Inolab Formation
 38500 Voiron
 Tél. 04 76 35 67 25